



Alcoolémie au volant

Par **Alexis17**, le **02/09/2019** à **13:37**

Bonjour je me suis fait contrôler pour alcoolémie suite au résultat positif j'ai été conduit à la gendarmerie pour souffler dans l' ethylo test , donc j'ai soufflé mais le problème est qu'il ne m'on fait souffler une fois au lieu des deux fois normalement obligatoire. Pensez vous que je puisse faire jouer un vice de procédure ou pas ? Merci de votre réponse cordialement.

Par **Visiteur**, le **02/09/2019** à **13:56**

Bonjour

Etiez vous positif ?

Car il n'y a que dans ce cas que l'on souffre à nouveau pour déterminer vous êtes en phase « ascendante », c'est à dire en phase d'alcoolisation (l'alcool n'a pas encore produit tous ses effets) ou en phase « descendante », c'est à dire en phase de désalcoolisation (l'alcool est en cours d'élimination).